



# Extrait du Registre des délibérations

Séance du mardi 6 avril 2021

## Question n° 16e

### Vote du budget primitif 2021 Budget annexe « zones d'activités »

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 25 février 2021 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*);

Le budget annexe « zones d'activités » 2021 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement à la somme de 1 347 208,00 €.

Section de fonctionnement	713 793 €
Section d'investissement	633 415 €

### Section de fonctionnement

#### *Dépenses*

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Charges à caractère général	011	693 409,00 €
Virement à la section d'investissement	023	20 384,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>713 793,00 €</b>

#### *Recettes*

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Produits des services	70	20 378,00 €
Subvention du Conseil départemental	74	60 000,00 €
Production stockée	042	633 415,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>713 793,00 €</b>

## Section d'investissement

### *Dépenses*

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Stock et en-cours	040	633 415,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>633 415,00 €</b>

### *Recettes*

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Emprunt	16	613 031,00 €
Virement de la section de fonctionnement	021	20 384,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>633 415,00 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « zones d'activités » de Cœur de France (document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).**

---

Le Président

  
Daniel BÔNE

The signature is a blue ink scribble over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNITE DE COMPTES' at the top and 'CŒUR DE FRANCE' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in blue ink and extends across the stamp.





I - INFORMATIONS GENERALES  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - Les assemblées délibérantes décident de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur chaque opération d'équipement ;
- avec (2) vote formel sur chaque chapitre.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réparti par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres à opération d'équipement.

III - L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV - En l'absence de mention au paragraphe II ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI - La compensation s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par un chapitre ou un article.  
 (2) Indiquer avec ou sans vote.  
 (3) Au maximum dans la limite de 2,5 % des dépenses initiales de la section. A l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.  
 (4) A compléter par un tel ou tel des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.  
 - sans chapitres  
 - avec chapitres  
 (5) Indiquer le montant ou le cumul : budget cumulé = BP + BS + DL  
 (6) A compléter par un tel ou tel des choix suivants :  
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1  
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif  
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES  
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

TOTAL DU BUDGET	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		Solde d'exécution ou résultat reporté (2)	Résultat ou solde (A)
	Dépenses	Recettes		
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1		Recettes		Solde (B)	
I + II	Dépenses	III + IV	Recettes	III + IV	Bolde (B)
I		0,00	0,00	0,00	0,00
II		0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
Investissement				0,00
Fonctionnement				0,00
Total				0,00

(1) Sur le compte administratif en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Solde d'exécution de N-2, reporté sur le compte administratif N-1, Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur le compte administratif N-1, Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.  
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédentaire.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES			C2

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(0)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(01)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
85	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (elles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements) ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES			C3

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(00)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(00)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (elles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements) ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1088)	DEPENSES	RECETTES
	+	633 415,00	633 415,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reportés (1)	0,00	0,00
	=	633 415,00	633 415,00
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
	+	713 793,00	713 793,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	=	713 793,00	713 793,00
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		
	=	1 347 208,00	1 347 208,00
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		

(1) A titre uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de report anticipé des résultats.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées à des ressources de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission de titre et rattachées à la section de fonctionnement correspondante ; en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent mais qui ont été rattachées au 31/12 de l'exercice précédent dans le cadre des opérations de régularisation.  
Régularisation sur titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
PRESENTATION DES AP VOTEES**

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
	<b>AUTOMATISATION DE PROGRAMME (1)</b>		0,00
	<b>TOTAL</b>		0,00
	<b>* AP de dépenses imputables à (2)</b>	020	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles ou des AP existantes qui ont été créées au cours de l'exercice précédent, mais dont le montant des AP n'affectés au cours de l'exercice.  
(2) L'ensemble des votes des AP de dépenses approuvées. Leur montant est limité à 2 % des dépenses autorisées de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations entre transf. entre sections (7)	0,00		633 415,00	633 415,00	633 415,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>633 415,00</b>

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 - DI 040 = RF 042 - RI 040 = DF 042 - DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Montant
	Libellé	Chapitre(s)	
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	<b>+ AE des dépenses imputées à 01</b>	<b>022</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à un nouveau engagement juridictionnel, mais également des AE modifiant un état d'AE existant.

(2) L'assiette pour voter des AE des « dépenses imputées » a leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section concernée. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées et elles n'ont pas d'impact.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.  
 (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 224.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT		C1	

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= BAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recettes) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	613 031,00	613 031,00	613 031,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison - affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		20 384,00	20 384,00	20 384,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>20 384,00</b>	<b>20 384,00</b>	<b>20 384,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>613 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>633 415,00</b>
---	--	--	--	--	--	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>-613 031,00</b>
--	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état LB pour le comparatif par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 164-8.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une opération initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 + DI 040 - RF 042 - RI 040 - DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 20, 30, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT				C2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	693 409,00	693 409,00	693 409,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>693 409,00</b>	<b>693 409,00</b>	<b>693 409,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>693 409,00</b>	<b>693 409,00</b>	<b>693 409,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		20 384,00	20 384,00	20 384,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>20 384,00</b>	<b>20 384,00</b>	<b>20 384,00</b>

<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	713 793,00	713 793,00	713 793,00
						+
						<b>0,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

713 793,00

(1) Voir état I.B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	0,00	0,00	20 378,00	20 378,00	20 378,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 378,00</b>	<b>80 378,00</b>	<b>80 378,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 378,00</b>	<b>80 378,00</b>	<b>80 378,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		633 415,00	633 415,00	633 415,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>

<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	713 793,00	713 793,00	713 793,00
						+
						<b>0,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

713 793,00

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)

-613 031,00

(1) Voir état I.B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 – RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)		
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
25 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		633 415,00	633 415,00
198 Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépendances d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>

D.001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIVE REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

633 415,00

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	693 409,00		693 409,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Aliénations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et vente de stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (9)	0,00	0,00	0,00
6566 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00		0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00		0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00		0,00
023 Virement à la section d'investissement		20 384,00	20 384,00
<b>Dépendances de fonctionnement – Total</b>	<b>693 409,00</b>	<b>20 384,00</b>	<b>713 793,00</b>

D.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

713 793,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état. (voir le détail en IV-B5).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – RECETTES		D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)			TOTAL
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (recues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunte et dettes assimilées (sauf 1658 non budgétaire)	613 031,00	0,00	613 031,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
461 Charges de rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	20 364,00	20 364,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>613 031,00</b>	<b>20 364,00</b>	<b>633 415,00</b>
			+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>0,00</b>
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>633 415,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)			TOTAL
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	
013 Atténuations de charges (6)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	20 376,00		20 376,00
71 Production stockée (ou déstockage)		633 415,00	633 415,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	60 000,00		60 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>80 376,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>713 793,00</b>
			+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>0,00</b>
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>633 415,00</b>

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>713 793,00</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre sont budgétaires.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.  
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.  
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état; (voir le détail en IV-B6).  
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 018 et 017.  
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Voie de l'assemblée sur les AP lors de la séance plénière (2)	Propositions nouvelles	Voie de l'assemblée	Pour information, dépenses dans le cadre des AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Voie)	III
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>0,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des opérations d'équipement (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Solutions, fonds croisés et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15 Emprunts et dettes assimilées (sauf 154)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opérations de trésorerie (sauf 184, 185)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220 Dépenses d'impayés (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Charges d'opérations pour compte de tiers (sauf 451)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses telles sections (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>0,00</b>
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D005 Soles d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumifées</b>									<b>633 415,00</b>

(1) Voir état L3 pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Il s'agit des AP nouvelles qui ont été votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles opérations financières mais également les AP relatives au vote d'un projet de budget.

(1) Voir état L3 pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Il s'agit des AP nouvelles qui ont été votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles opérations financières mais également les AP relatives au vote d'un projet de budget.  
 (3) Actes d'investissement budgétaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dette nette.  
 (4) La dette nette est la somme des opérations d'ordre (C) (41 + 42) (41).  
 (5) La dette nette est la somme des opérations d'ordre (C) (41 + 42) (41).  
 (6) La dette nette est la somme des opérations d'ordre (C) (41 + 42) (41).  
 (7) La dette nette est la somme des opérations d'ordre (C) (41 + 42) (41).  
 (8) La dette nette est la somme des opérations d'ordre (C) (41 + 42) (41).

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT - VOTE D'ENSEMBLE - RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RECETTES		Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (PAR N°1 + Vote)
		PAR N°1	PAR N°1 + Vote			
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>
016 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 13B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16A45, 165, 165 et 166B non budgétaires)	0,00	0,00	613 031,00	613 031,00	613 031,00	613 031,00
2004 Subventions d'investissement (hors 20A)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201 Subventions d'investissement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (hors 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 10B3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Apports et dettes assimilées (16A45, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cofin. de liaison - affectation (BA égale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Charges d'opérations pour compte de tiers 21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	20 384,00	20 384,00	20 384,00	20 384,00
040 Opérations entre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations périmoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 384,00</b>	<b>20 384,00</b>	<b>20 384,00</b>	<b>20 384,00</b>
<b>0001 Solde d'exécution positif reporté au chapitre 071</b>						<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1065 (6)</b>						<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>633 415,00</b>

(1) Voir état de l'actif pour le contenu du budget précédent.

- (1) Voir état de l'actif pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (2) Cf. définition des sections d'actif 100 à 107.
- (3) Cf. définition des sections de passif 100 à 107.
- (4) Cf. définition des sections de passif 100 à 107.
- (5) Cf. définition des sections de passif 100 à 107.
- (6) Cf. définition des sections de passif 100 à 107.
- (7) Le solde d'exécution positif est le résultat cumulé de l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice précédent et non d'un vote de l'Assemblée délibérante. Inscrite au cas de report de résultats des exercices précédents (hors vote de compte administratif ou au report anticipé des comptes).
- (8) Le chapitre 204 - Subventions d'équipement versées - est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										III	
										A1	
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information : Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
			II		II			III	III		
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	0,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00		
010 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20 Immobilisations (hors biens meubles par 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204 Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours (sauf 2304)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Tout les opérations d'équipement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10 Opérations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Equipements matériels, logiciels informatiques (hors 1668 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18 Cycle de liaison : affectation BA, IFRS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses réelles</b>	0,00	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	0,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) autofinancement autorisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	0,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00		

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information : Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			II		II			III
2357 Termes	0,00	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	0,00	633 415,00	633 415,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	0,00	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	0,00	633 415,00	633 415,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir art 18 pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations planifiées mais également les AP mobilisant un stock d'AP existant.  
 (4) Voir art 18 bis pour le détail des opérations d'équipement.  
 (5) Les opérations de trésorerie.  
 (6) Les opérations de trésorerie.  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 190 (cf. chapitre 024 - produit des opérations d'immobilisations 1).  
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (32 041 + RQ 041).  
 (9) Le chapitre 204 = Subventions d'équipement versées = est un chapitre global regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>A2.1</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>A2.2</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Cet état ne contient pas d'information.

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affranchie à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

CDC Coeur de France - 710 - Zones d'activités - BP - 2021

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>		<b>III</b>
<b>Chap. / art. (1)</b>		<b>6AR N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>(RAR N-1 + Voté)</b>
		<b>Pour mémoire, budget précédent (2)</b>	<b>Voté de l'Assemblée</b>	<b>III = I + II</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00
12	Subventions d'investissement, hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 168 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00
19	Financements en ligne	0,00	613 031,00	613 031,00
20-1	Financements incorporés (sauf 204) (4)	0,00	613 031,00	613 031,00
204	Subventions d'investissement affectées (4,1) (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations matérielles (4,1) (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations immatérielles affectées (4,1) (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4,1) (6)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1059)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16418, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Crédits de liaison - affectation BA (169)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
284	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>613 031,00</b>	<b>613 031,00</b>
027	Virement de la section de fonctionnement	0,00	20 384,00	20 384,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>20 384,00</b>	<b>20 384,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état 13 pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Voir l'article 169 du règlement de la commune.  
 (4) Emplois budgétaires des comptes 20, 261, 27, 28 et 23 sont en réalité rattachés au cas de réduction ou d'annulation de mandats domestiques à l'investissement.  
 (5) Voir l'article 169 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (6) Ici, création ou extinction des opérations d'ordre (66 040 = Cr 042).  
 (7) Les comptes 15, 28, 39, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du compte de la collectivité à quel que soit le régime des opérations budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (8) Ici, virement budgétaire au budget de fonctionnement (66 040 = Cr 042).  
 (9) Ici, opérations patrimoniales (66 040 = Cr 042).  
 (10) Les sections 204 - Subventions d'investissement versées - et un chapitre globalisé regroupant les sections 204 et 224.



III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE										B
Chap.	Libellé	RECETTES			RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II	B
		Pour mémoire, budget précédent (1)								
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	713 793,00	713 793,00	713 793,00	713 793,00	
013	Attributions de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APV / RDE affectations de DM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produit financier, dont les autres divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 370,00	20 370,00	20 370,00	20 370,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	
74	Autres ressources de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produit de la vente de biens matériels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produit budgétaire (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	80 370,00	80 370,00	80 370,00	80 370,00	
042	Opérations ordre transfert entre sections (3) / (4) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre inférieure de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00	
	TOTAL des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00	
	TOTAL des recettes de fonctionnement courantes					803 785,00	803 785,00	803 785,00	803 785,00	

(1) Voir état 13 pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Item recense toutes les opérations d'ordre (R-017 - D-040).  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R-017 - D-040).  
 (4) Les comptes de personnel figurent dans le détail du chapitre et les crédits et les crédits à quel pour la partie des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Charges affectées à l'exécution des opérations budgétaires dans le cadre des opérations de fonds ou dans le cadre des opérations de fonds affectées.  
 (6) Charges et cas de fonds de réserve de l'exercice précédent (fonds de réserve, compte d'attente) ou il ne peut être imputé sur le budget.  
 (7) Charges et cas de fonds de réserve de l'exercice précédent (fonds de réserve, compte d'attente) ou il ne peut être imputé sur le budget.

III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉTAIL PAR ARTICLE										B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	713 793,00	713 793,00	0,00	713 793,00	713 793,00	713 793,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	893 409,00	893 409,00	0,00	893 409,00	893 409,00	893 409,00
6045	Travaux à exécuter	0,00	0,00	0,00	835 697,00	835 697,00	0,00	835 697,00	835 697,00	835 697,00
	Achats études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	28 533,00	28 533,00	0,00	28 533,00	28 533,00	28 533,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	28 189,00	28 189,00	0,00	28 189,00	28 189,00	28 189,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes électrogènes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	893 409,00	893 409,00	0,00	893 409,00	893 409,00	893 409,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4) (une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	893 409,00	893 409,00	0,00	893 409,00	893 409,00	893 409,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	20 384,00	20 384,00	0,00	20 384,00	20 384,00	20 384,00
042	Opérations ordre transfert entre sections (3) / (4) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre inférieure de la section (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	20 384,00	20 384,00	0,00	20 384,00	20 384,00	20 384,00

<b>Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)</b>	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-8 pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Hors dépenses imputées aux comptes 018 et 017.  
 (4) Les dépenses de base de personnel sont soustraites des autorisations d'engagement.  
 (5) Les comptes 89 peuvent figurer dans le détail du compte à la collectivité si celle-ci a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (6) Les dépenses de fonctionnement sont soustraites des opérations d'investissement (DIP) pour le régime de droit public (DIP 604 et 605).  
 (7) Les dépenses de fonctionnement sont soustraites des opérations d'investissement (DIP) pour le régime de droit public (DIP 604 et 605).  
 (8) Les dépenses de fonctionnement sont soustraites des opérations d'investissement (DIP) pour le régime de droit public (DIP 604 et 605).  
 (9) Les dépenses de fonctionnement sont soustraites des opérations d'investissement (DIP) pour le régime de droit public (DIP 604 et 605).  
 (10) Il s'agit du montant des ICNE de l'exercice en l'absence de transfert de compétence des ICNE N-1 au montant du compte 66112 dans l'état.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I	II	III	III = I + II
	<b>TOTAL</b>					
012	Amortissements de durables (3)	0,00	0,00	713 793,00	713 793,00	713 793,00
016	APV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Proc. services, dotations, ventes diverses	0,00	0,00	20 378,00	20 378,00	20 378,00
2015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	20 378,00	20 378,00	20 378,00
21	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>				<b>80 378,00</b>	<b>80 378,00</b>	<b>80 378,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>				<b>80 378,00</b>	<b>80 378,00</b>	<b>80 378,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00
7133	Vente en-cours de production biens	0,00	0,00	633 415,00	633 415,00	633 415,00
049	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>				<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>	<b>633 415,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-8 pour le contenu du budget précédent.

V - ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	V
	A

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenti par (1),  
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A , le  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication la

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : ou conseil Régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) Non imputables aux chapitres 018 et 017.  
 (4) Cf. Mémoires de calculs des opérations d'ordre (RF-042 = Cf 640) (RF-043 = DF-043).  
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 715 et 716 (cf. chapitre 624 « produit des cessibles d'immobilisations »).  
 (6) Les dépenses de fonctionnement doivent être classées au chapitre et la collectivité a priori pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (7) Ce montant correspond au montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité au 31/12/2020.  
 (8) Distinguer le montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité au 31/12/2020 et le montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité au 31/12/2021.  
 (9) Si le montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité au 31/12/2020 est inférieur au montant de l'annexe M-1, le montant du compte 7022 sera négatif.



## 2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont **exclusivement** destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. **En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement** ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette. En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif **peut assurer l'équilibre de la section d'investissement**.

## 3- Montant du budget 2021

### 3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 440 914 €

### En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 435 440 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 730 080 €

Chapitre 014 Atténuation de produits : le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 62 591 € en 2021.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : suite au passage à la M57 au 01/01/2020, ce chapitre regroupe les anciens chapitres 65 et 67 de la M14 : 1 372 369 €

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes

- Aire d'accueil : 173 874,18 €
  - Assainissement : 0 €
  - Tourisme : 200 000 €
  - Zone d'activité : 0 €
- Chapitre 66 Intérêts de la dette : 285 797 €

### En recette

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie : 0 €

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 484 200 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : la prévision est évaluée en tenant compte d'une hausse des taux sur l'année 2021 (1FB à 6,5%), de la diminution de l'assiette et de la révision des valeurs locatives opérées par la DGFIP soit 3 032 317 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 301 738 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 106 356 €

Chapitre 76 Produits financiers : 0 €

La section d'investissement s'équilibre à 4 454 383 €

**En dépense**, les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- la construction de la Maison de Santé avec 17 professionnels de santé,
- la montée en puissance de l'activité économique à la Passerelle,
- le projet de développement touristique,
- STEP : Saint-Amand-Montrond, Meillant et La Celle.

## 3.2 Budgets annexes

### Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 175 214,18 €

La section d'investissement s'équilibre à 142 698,42 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 173 874,18 € en provenance du budget principal.

### Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 909 915,07 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 588 599,55 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

### Budget annexe « Tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 266 576 €

La section d'investissement s'équilibre à 107 101,68 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

### Budget annexe « ZA »

La section de fonctionnement s'équilibre à 713 793 €

La section d'investissement s'équilibre à 633 415 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 613 031 €

## 4- Crédits d'investissement

### 4.1 Le choix de la pluri annualité

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001 a réformé la présentation du budget de l'Etat. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la LOLF, l'ensemble des dépenses de l'Etat fait l'objet d'une double autorisation parlementaire, qui plafonne les crédits et encadre la chaîne de la dépense : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui **peuvent s'étaler sur plusieurs années**, comme par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

#### 4.2 Les AP/CP de Cœur de France

##### Voirie d'intérêt communautaire

**Orval** : route de Lignières, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public (2.21 millions)  
**Saint-Amand-Montrond** : rue Guillon (1.15 million), maîtrise d'œuvre, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public, Le Breuil, travaux Pont de Fer (415 000 euros)  
**Charenton-du-Cher** : rue de la Chapelle (156 000 euros)  
Sans être un AP/CP sont programmés en 2021 à **Saint-Pierre-Les-Éteux**, les travaux de la rue Sarreau

##### Eclairage public

Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Bouzais - Bruère-Alièchamps - Charenton-du-Cher - Drevant - Meillant - Orval - Saint-Amand-Montrond - Saint-Pierre-les-Éteux (271 000 euros)

##### Santé

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (1,5 million)

##### Urbanisme et habitat

PLUi-H (260 000 euros)

##### Assainissement

Création d'une nouvelle station d'épuration à Meillant (1,36 million)

Maîtrise d'œuvre La Celle, création d'un réseau de collecte des eaux usées (252 000 euros)

##### Développement économique

« La Passerelle » : création d'un espace de formation rue Bouchacourt (2,26 millions)

#### 5- Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

#### 5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 088 330 € (3 974 611 en recettes et 2 886 280 en dépenses)

#### 5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 122 330 €. Cela correspond à 6,7 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

#### 6- Niveau d'endettement de la collectivité

##### 6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

##### **L'aire d'accueil des gens du voyage**

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion doit être révisé à l'avenir.

##### **Centre Balnéoludique BALNEOR**

Dans le cadre de la compétence facultative, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018. La délibération du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2018 a modifié les statuts de Cœur de France et la prise d'une compétence facultative « Gestion du centre balnéoludique - Balnéor ».

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Marin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 euros de dépense d'investissement et 500 000 euros de dépense de fonctionnement annuel.

##### 6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement - dépense de fonctionnement).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la capacité de désendettement est de 11 129 264 / 1 088 330 = **10,2 ans**

#### 7- Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 Communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève de la fiscalité additionnelle. La population moyenne des Communautés de communes en 2020 est de 22 161, celle de Cœur de France est de 18 234.

##### 7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale, a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrèvée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

#### 7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944	1 091 536
TFNB	9,7	1 173 067	113 788
CFE	5,47	6 136 797	336 662

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros.

#### 8- Principaux ratios

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. Le ratio 8 n'étant plus calculé. Il correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de *fonctionnement* (DRF) / population  
Il s'agit du montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels soit 2 955 307 / 18 234 = **162** (moyenne nationale 300)

8.2 Ratio 2 – Produit des *impositions* directes / population soit 2 915 230 / 18 234 = **160**

8.3 Ratio 3 – *Recettes* réelles de *fonctionnement* (RRF) / population soit 3 797 890 / 18 234 = **208** (moyenne nationale 352)

8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'*équipement* / population  
Les dépenses sont celles des immobilisations corporelles (20, 21,23), des travaux effectués d'office pour le compte de tiers (454), des opérations d'investissement (456, 458), travaux en régie soit 2 216 065 / 18 234 = **121** (moyenne nationale 103)

8.5 Ratio 5 – *Dettes* / population  
Il s'agit du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice / population soit 11 129 264 / 18 234 = **610** (moyenne nationale 159)

8.6 Ratio 6 – *DGF* / population  
Il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité (741) / population soit 139 500 / 18 234 = **7,65**

8.7 Ratio 7 – Dépenses de *personnel* / DRF  
La mesure de la charge de personnel de la collectivité représente une dépense incompressible à court terme, quelle que soit l'évolution de la population. Ce coefficient de rigidité représente 692 125 / 2 955 307 = **23 %**

#### 8.8 Ratio 9 – Marge d'*auto-financement* courant / RRF

La capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé. Ce ratio est de (2 955 307 + 1 175 759) / 3 797 890 soit **108%**. Ce ratio étant supérieur à 100 %, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer l'investissement.

#### 8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'*équipement* / RRF

Le taux d'équipement représente l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Ce ratio doit être relativisé car les programmes d'équipement se jouent sur plusieurs années. Soit 2 216 065 / 3 797 890 = **58 %**

#### 8.9 Ratio 11 – *Dettes* / RRF

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Ce ratio est de 11 129 264 / 3 797 890 = 2.9 soit **290 %** contre 82 % en moyenne nationale.

#### Le coefficient d'*intégration fiscale*

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. **Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.**

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France est de 0.15. Il est en moyenne de 0.34 pour les groupements à fiscalité propre de même nature.

#### En résumé

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. Il est deux fois moins important que la moyenne nationale. La part des dépenses de personnel est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires. Les recettes de l'établissement public sont faibles, représentant deux tiers des recettes d'établissement similaires. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées. Le taux d'endettement est important, plus de trois fois la moyenne nationale. Il faudrait 10 ans à la collectivité pour se désendetter contre 4 ans en moyenne nationale. Le niveau d'imposition est correct. L'EPCI est très faiblement soutenu par la dotation globale de fonctionnement de l'Etat : 10<sup>ème</sup> rang par rapport aux 16 groupements du Cher alors qu'il occupe la 5<sup>ème</sup> place au niveau de la population.